



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
CANTAL

**Le Président**

**Reçu le**

**17 MAI 2023**

Aurillac, le 09 mai 2023

**Objet**

Avis sur la modification  
N°1 du Plan Local  
d'Urbanisme de Lavigerie

**Référence**

PE/YR

**Dossier suivi par**

ROLLAND Yann / service  
juridique, foncier et  
environnement  
Tél. : 04.71.45.55.20

Monsieur le Président,

Vous nous sollicitez sur la modification N°1 du PLU de la commune de Lavigerie concernant la réhabilitation du buron de « Peyre Arse ».

Nous considérons que la réhabilitation de ce type de bâtiment dans un objectif patrimonial et de développement touristique est un atout pour le territoire.

Cependant, certains bâtiments au cœur des secteurs d'estives sont susceptibles d'entraîner des contraintes pour l'exploitation agricole de ces espaces. (*détérioration des accès, sécurité avec les troupeaux, gestion de l'eau, des déchets ...*)

Ce projet se situe effectivement sur un secteur très isolé au cœur d'une zone pastorale.

Nous souhaitons donc qu'une convention soit signée avec l'exploitant agricole afin de déterminer précisément les responsabilités de chacun et les aménagements à prévoir pour maintenir une activité agricole dans de bonnes conditions.

La Chambre d'Agriculture émet donc un **avis favorable sous réserve de ne pas compromettre l'activité pastorale.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick ESCURE